VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CANNABIDIOL

Par bubu83 Postée le 11/03/2020 16:15

> Bonjour, je suis consommateur de fleurs de CBD(cannabidiol) dont avec un taux de THC inférieur à 0.20% comme les lois européennes autorisent, je voudais donc savoir si le THC contenu en si petite quantité est détectable lors des analyses d'urines et sanguines faites pour récupérer son permis de conduire. Merci pour votre réponse

---

Mise en ligne le 12/03/2020

Bonjour,

Nous disposons de peu de recul sur les fleurs de CBD, des études sont en cours et nous sommes en attente de ces parutions. Cependant, ce qui a pu être porté à notre connaissance, c'est que la présence de THC, même en infime quantité, est détectable dans le sang et dans les urines.

Nous sommes également joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ou par Chat de 14h à minuit via notre site.

Bien cordialement